

## **ANNEXE 1.1**

# **GESTION DES MODIFICATIONS A COMPTER DU 10 SEPTEMBRE 2021**

➤ **VERSION 0 DU DRR 2023 MISE EN CONSULTATION LE 10 SEPTEMBRE 2021**

<b>Modifications majeures apportées à la version V4 du DRR 2022</b>	
Modification de la procédure de délivrance des clés de cryptage	<b>Chapitre 2</b>
Précisions relatives aux projets d'équipement en ERTMS	<b>Chapitre 2</b>
Modification de l'article 5 relatif à la Fourniture d'énergie électrique	<b>Annexe 3-2-1</b>
Traitement des demandes de sillons : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes au service (DS) de modification et de suppression</li> <li>• Clarification de l'ordre de traitement des Demandes Tardives de Sillons (DTS)</li> <li>• Etat des réponses</li> </ul>	<b>Chapitre 4</b>
Modification de l'outil de comptage de l'énergie : fin de SOCLE, remplacé par DECOFER (sous maîtrise RTE)	<b>Chapitre 5 et annexe 5.1.2</b>
Introduction d'une nouvelle redevance en cas de stationnement de rame de nuit sur voie principale en gare voyageur	<b>Chapitre 5 et annexe 5.4</b>
Suppression de la redevance particulière « Pasilly-Le Creusot et Le Creusot-Mâcon » (anticipée d'une année car recettes attendues supérieures aux prévisions)	<b>Chapitre 5 et annexes 5.1.1 et 5.2</b>
Engagement de l'amélioration de la qualité de service sur les installations de service en contrepartie des hausses tarifaires proposées en décembre 2020	<b>Chapitre 7 et annexe 7.8</b>
Précisions apportées sur stratégie industrielle et commerciale pour les voies de service, précisions sur l'évolution de la tarification des VS pour l'HDS 2023	<b>Annexe 7.8</b>